

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjoints

Mme Nicole LAURIA, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élixa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 octobre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Stéphane FAURE-HUDRY, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/130 - MARCHÉS PUBLICS - DÉVIATION EST - LOT N°5 - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint chargé des travaux, rappelle la délibération n° 2022/072 du 9 juin 2022 relative aux travaux de la déviation Est.

Plus précisément, le lot n°5 – Espaces verts - qui a été attribué à l'entreprise SAEV pour un montant de 453 376.00 € HT.

M. Pierre LESTAS indique qu'au cours du chantier, des adaptations ont été rendues nécessaires :

- Création d'un accès piéton (escalier) vers la gare routière
- Modification du projet d'implantation des candélabres
- Réhausse du muret pour raccordement de la passerelle
- Modification des candélabres dans l'emprise du muret, ainsi que le passage pour l'évacuation de l'eau et agrandissement du muret.

L'incidence de l'avenant est le suivant :

Montant initial du lot n°5 : 453 376.00 € HT
Montant de l'avenant n°1 : **26 620.00 € HT**
Nouveau montant du lot n°5 : 479 996.00 € HT

.../...

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-217402809-20241010-CM24130-DE

S'LO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 23
ABSTENTION : 2 (M. CATON et G. POURROY-SOLARI)

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot n°5 avec l'entreprise SAEV.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 octobre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Stéphane FAURE-HUDRY

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **18 OCT. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **21 OCT. 2024**

THÔNES, le **21 OCT. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

